



# Azo Purge MP2

## Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Date d'émission: 2024-04-11 Date de révision: 2025-04-11 Remplace la fiche: 2024-05-03 Version: 1.2

### SECTION 1 Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Azo Purge MP2

#### 1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Mélange solvant  
Restrictions d'emploi : Toutes les autres utilisations non recommandées ci-dessus

#### 1.4. Données relatives au fournisseur

Azon USA Inc.  
2204 Ravine Rd  
Kalamazoo, Michigan 49004  
USA  
T 269-385-5942

#### 1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : Dans le cas d'un déversement, d'une fuite, d'un feu, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause des matières dangereuses ou des marchandises dangereuses, appeler CHEMTREC jour et nuit au 1 800 424-9300 (sans frais, États-Unis)/703 527 3887 (Virginie, États-Unis) CCN 2189  
Numéro d'urgence de secours : +1 703-741-5970 (Washington, DC)

### SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification SGH-US

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :



Mention d'avertissement (GHS US) : Attention  
Mentions de danger (GHS US) : Provoque une sévère irritation des yeux  
Conseils de prudence (GHS US) : Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
Porter Protection des yeux et du visage.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical o consulter un médecin.

# Azo Purge MP2

## Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

### 2.3. Dangers non classés ailleurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Dangers non classés ailleurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.5. Toxicité aiguë inconnue

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification SGH-US
Dimethyl Glutarate	n° CAS: 1119-40-0	60 – 80	Eye Irrit. 2A, H319
Dimethyl Adipate	n° CAS: 627-93-0	10 – 30	Eye Irrit. 2A, H319
Dimethyl Succinate	n° CAS: 106-65-0	10 – 30	Eye Irrit. 2A, H319

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## SECTION 4 Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins général	: Premiers répondants : attention à votre propre protection . Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Procédez à la respiration artificielle à l'aide d'un masque à valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif adapté mais ne procédez pas à un bouche-à-bouche. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue vers le bas de sorte que le vomis ne pénètre pas les poumons. En cas de malaise consulter un médecin.

### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut causer une irritation de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Picotements, rougeurs, démangeaisons, larmes, vision floue, gonflement.
Symptômes/Effets les plus importants	: Provoque une irritation des yeux.

### 4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

# Azo Purge MP2

## Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

### SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO2, pulvérisateur d'eau ou mousse ordinaire.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Non inflammable.  
Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.  
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

#### 5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

##### Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.  
Procédures d'urgence : Faire évacuer la zone dangereuse. Si vous êtes à l'extérieur, déplacez-vous vers une zone en amont de la zone de danger. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Si cela est possible sans prendre de risques personnels, éliminer toute source d'allumage, aérer la zone. Empêcher le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence d'entrer dans la zone de danger.

##### Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.  
Procédures d'urgence : Évacuer le personnel vers un endroit sûr. Ventiler la zone de déversement. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser le produit atteindre le sol, les canalisations, les égouts, les eaux de ruissellement ou les nappes d'eau souterraines.

#### 6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir avec un absorbant inerte non combustible. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.  
Procédés de nettoyage : Ramasser dans un absorbant inerte non combustible et placer dans un récipient pour élimination. La matière absorbante contaminée peut poser le même danger que le produit déversé. Décontaminer les surfaces et l'équipement avec eau et détergent. Jusqu'à ce qu'un niveau suffisant de dilution soit obtenu, l'eau de décontamination peut poser les mêmes dangers que le produit. Débarrassez-vous des matières collectées dès que possible conformément aux règles locales/régionales/nationales/internationales en vigueur.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"; Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

# Azo Purge MP2

## Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

### SECTION 7 Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs, gaz. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

- Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
- Produits incompatibles : Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

### SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Prendre des mesures pour réduire ou limiter les émissions dans l'air ou les rejets dans le sol et le milieu aquatique.

#### 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

L'équipement de protection individuelle doit être choisi conformément aux normes nationales et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

##### Protection des mains:

Gants de protection obligatoires. Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

##### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures

##### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible

##### Protection des voies respiratoires:

Utilisez un respirateur approuvé par le NIOSH si la ventilation est insuffisante. Les intervenants d'urgence doivent utiliser un appareil respiratoire autonome (SCBA). Il doit être utilisé conformément à un programme de protection respiratoire conforme aux normes de l'OSHA

##### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



# Azo Purge MP2

## Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

### SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Sans objet
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 196 °C (384.8 °F)
Point d'éclair	: 103 °C (217.4 °F)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet.
Pression de la vapeur	: 0,2 mm Hg @20 °C (68°F)
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Eau: Peu soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

#### Dimethyl Glutarate

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

#### Dimethyl Adipate

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

#### Dimethyl Succinate

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

#### 9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 10 Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.3. Risque de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

# Azo Purge MP2

## Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

### 10.5. Matériaux incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

## SECTION 11 Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : non classé  
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : non classé  
Toxicité aigüe (inhalation) : non classé

#### Dimethyl Glutarate

DL50 orale rat	8900 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel

#### Dimethyl Adipate

DL50 orale	8500 mg/kg de poids corporel (souris)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel

#### Dimethyl Succinate

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Dimethyl Adipate

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, lapin : Modérément irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : non classé

Cancérogénicité : non classé

Toxicité pour la reproduction : non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : non classé

Danger par aspiration : non classé

#### Azo Purge MP2

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

# Azo Purge MP2

## Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

<b>Dimethyl Glutarate</b>	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
<b>Dimethyl Adipate</b>	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
<b>Dimethyl Succinate</b>	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut causer une irritation de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Picotements, rougeurs, démangeaisons, larmes, vision floue, gonflement.
Symptômes/effets les plus importants	: Provoque une irritation des yeux.

## SECTION 12 Données écologiques

### 12.1. Écotoxicité

Écologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: non classé

<b>Dimethyl Glutarate</b>	
CL50 - Poissons [1]	13400 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	3940 – 4670 mg/l
<b>Dimethyl Adipate</b>	
CL50 - Poissons [1]	87,095 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	72 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l
CE50 96h - Algues [1]	6,691 mg/l
<b>Dimethyl Succinate</b>	
CL50 - Poissons [1]	50 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l
CE50 96h - Algues [1]	11,917 mg/l
NOEC (chronique)	358,6 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Azo Purge MP2</b>	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
<b>Dimethyl Glutarate</b>	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

# Azo Purge MP2

## Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

### Dimethyl Adipate

Persistence et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

### Dimethyl Succinate

Persistence et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Dimethyl Glutarate

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,62
--	------

#### Dimethyl Adipate

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,03
--	------

#### Dimethyl Succinate

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,35
--	------

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Dimethyl Adipate

Mobilité dans le sol	10,9
----------------------	------

### 12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: non classé
Gaz à effet de serre fluoré	: Non

## SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.
Informations sur les déchets écologiques	: Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TMD / IMDG / IATA

DOT	TMD	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport			
<b>14.2. Désignation officielle pour le transport</b>			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

# Azo Purge MP2

## Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

DOT	TMD	IMDG	IATA
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
		Non réglementé	
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

### 14.6. Transport en vrac

Non applicable

### 14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

#### DOT

Non réglementé

#### TMD

Non réglementé

#### IMDG

Non réglementé

#### IATA

Non réglementé

## SECTION 15 Informations sur la réglementation

### 15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

Ce produit ou mélange n'est pas connu pour contenir de composant chimique toxique en excès de la limite de la concentration applicable comme spécifié dans 40 CFR §372.38(a) assujetti aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

### 15.2. Règlements internationaux

#### CANADA

##### Dimethyl Glutarate (1119-40-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

##### Dimethyl Adipate (627-93-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

##### Dimethyl Succinate (106-65-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

# Azo Purge MP2

## Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

### Réglementations UE

#### Azo Purge MP2

Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

### Directives nationales

#### Azo Purge MP2

Inventaire australien des substances chimiques

Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)

Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)

Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)

Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)

Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)

Répertorié dans le TCSI (répertoire des substances chimiques de Taïwan)

"Listed" indicates that all components of this product comply with the inventory requirements administered by the governing country(s)

#### Dimethyl Glutarate (1119-40-0)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

#### Dimethyl Succinate (106-65-0)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### 15.3. Réglementations nationales

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à Methanol, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres effets nocifs sur la reproduction. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

## SECTION 16 Autres informations

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Date de révision : 2025-04-11

Date d'émission : 2024-04-11

Sources des données : SDS préparée par CHEMTREC.

#### Full text of hazard classes and H-statements

H319	Provoque une sévère irritation des yeux
------	---

#### Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Remarques
	Remplace la fiche	<b>Modifié</b>
	Date de révision	<b>Modifié</b>
		Update HCS 2024
2.1	GHS-US classification	<b>Modifié</b>
3	Composition/information sur les ingrédients	<b>Modifié</b>
8.2	Protection des voies respiratoires	<b>Modifié</b>

# Azo Purge MP2

## Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

15	Référence réglementaire	<b>Modifié</b>
----	-------------------------	----------------

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.